

RETRAITES 2024

CHARTRE de BONNE CONDUITE

Le caractère éducatif de ce voyage comporte une dimension de liberté et de responsabilité qui implique que chacun respecte un ensemble de règles pour profiter au mieux des activités proposées. Ainsi cette expérience de vie en collectivité sera réussie et agréable.

Le ROI est d'application pendant toute la retraite et sur tous les sites.

1. Le respect

- Respect de soi (je porte une tenue vestimentaire correcte).
- Respect des sites et des visites : tu ne fumes pas sur les sites et tu suis les visites.
- Respect des professeurs (qu'il ne faut pas considérer comme des "copains") et de leurs consignes.
- Respect des autres : guide, chauffeur, autres étudiants; tous ont droit à du respect et de la politesse.
- Respect des horaires et lieux de rendez-vous.

2. La vie sur place

- Je laisse la chambre en bon état. Si des dégradations ont lieu, les réparations seront aux frais des occupants.
- La consommation d'alcool en chambre est strictement interdite.
- Aucune sortie nocturne n'est autorisée et ce, afin d'assurer la sécurité de chacun.
- Je soigne mon hygiène de vie et me réserve de bonnes nuits de sommeil afin de me lever à temps pour prendre le petit-déjeuner et profiter pleinement des activités proposées.
- Les chambres ne sont ni mixtes, ni interchangeable, ni des lieux de rassemblement, aussi chacun dormira dans celle qui lui a été attribuée.
- Je ne quitte pas la table lors des repas avant l'autorisation des professeurs.
- Je respecte scrupuleusement l'heure du "couvre-feu".

3. La solidarité

- La retraite de rhéto n'est pas un voyage entre amis : toutes les activités et les visites se font en groupe.
- Conformément au ROI, le flirt et les relations sexuelles sont strictement interdits: si tu es en couple, veille à ne pas t'isoler, à ne pas afficher une attitude qui nuise au groupe et à vivre dans le respect des autres en gardant pudeur et dignité.
- La retraite de rhéto n'est pas un voyage en solitaire : avoir tout le temps tes écouteurs sur les oreilles est déplaisant pour tous et totalement grossier pendant les consignes ou les visites.

4. L'alcool, le tabac et autres substances

- L'apport d'alcool sur les lieux de retraite est strictement interdit.
- Par conséquent, il est donc bien entendu que la consommation ou la détention d'alcool sont interdites dans les chambres.
- L'interdiction de fumer ou de vapoter dans les lieux communs, dans les chambres, pendant le trajet en car et durant les visites, est logique. Vous aurez l'occasion de fumer aux moments autorisés par les professeurs.
- La consommation et la possession de drogue, quelle qu'elle soit, est strictement interdite.

5. La responsabilité

- Une retraite implique de ta part une grande prise de responsabilité. Tu es responsable de la réussite de ton propre séjour mais aussi de la réussite globale de la retraite : le moindre écart de ta part nuirait au groupe.

6. Faits avérés après le voyage

- Toute entorse au règlement d'ordre intérieur ou à la charte qui se serait produite sur place à l'insu des accompagnateurs et avérée au retour ou après, demeure punissable comme si elle avait été constatée sur place.

7. Utilité de la charte

- Cette charte est un accord que tu passes avec la direction du Collège via les accompagnateurs. En ne respectant pas les accords passés, un rapport sera fait de ton attitude et tu t'exposeras à des

sanctions (variables selon la gravité des faits), telles qu'elles sont prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Collège.

- **Selon la jurisprudence en vigueur, tout incident ou accident survenant dans ces moments est imputable aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur dès lors que l'on constate qu'il y a eu transgression des règles données.**

Pour la direction et les accompagnateurs,
Pascal Fouarge